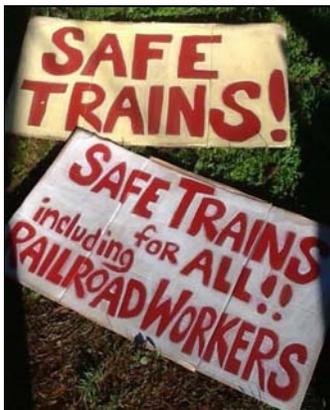


Numéro 26 - 9 avril 2021

**Des revendications pour que les gouvernements assument
leur responsabilité sociale**

Les travailleurs doivent avoir une voix décisive sur ce que sont des conditions de travail sécuritaires

- Peggy Morton -



Sécurité ferroviaire

- **Les familles de travailleurs du rail continuent leur lutte - Peggy Askin**

La sécurité d'emploi des travailleurs de l'hôtellerie

- **Se servir de la pandémie pour priver les travailleurs de leur emploi devrait être illégal**
- **De nouvelles actions en appui aux travailleurs du secteur hôtelier de la Colombie-Britannique**

Il faut mettre fin à la violence contre les femmes

- **Des milliers de femmes manifestent au Québec contre les violences envers elles et leurs enfants - Geneviève Royer**

**Des revendications pour que les gouvernements assument
leur responsabilité sociale
Sécurité ferroviaire**

Les travailleurs doivent avoir une voix décisive sur ce que sont des conditions de travail sécuritaires

- Peggy Morton -

Le Canada a enregistré en moyenne 1 091 accidents ferroviaires par année au cours des cinq dernières années. Treize membres de la Conférence ferroviaire de Teamsters Canada (CFTC), qui représente plus de 16000 cheminots au Canada, ont été tués au travail au cours des trois dernières années.

S'exprimant au sujet du décès de l'un de ces travailleurs, Pierre-Luc (Sune) Levesque, Lyndon Isaak, président de la CFTC, a dit :

« Les questions soulevées dans le rapport du BST [Bureau de la sécurité des transports] sur le décès du confrère Lévesque sont symptomatiques des lacunes de la culture de santé et sécurité dans le transport ferroviaire canadien[1]. L'accent mis sur les profits et l'efficacité plutôt que sur la santé et la sécurité des travailleurs-euses doit changer. Tout accident est évitable et après plus de 13 décès en trois ans, il nous apparaît évident que les transporteurs ferroviaires et les autorités réglementaires n'ont pas la volonté de prendre les mesures nécessaires pour prévenir ces tragédies. »



Des tragédies telles que les accidents d'avion Boeing 737 MAX, qui ont tué 437 personnes, la catastrophe de Lac-Mégantic en 2013 où 47 personnes sont mortes, le nombre élevé d'accidents ferroviaires au Canada et de morts et de blessés, et d'innombrables autres exemples révèlent les terribles conséquences de la déréglementation néolibérale ou autoréglementation par les monopoles, qui sacrifient la sécurité à la recherche du profit maximum.

Les services de police du Canadien Pacifique (CP) sont une forme extrême d'autoréglementation, dans laquelle l'entreprise peut déclarer que son service de police a mené une enquête satisfaisante, qu'il n'est pas nécessaire d'examiner autre chose que les actions de l'équipage et que ses conclusions sont une affaire privée commerciale. CP n'est même pas tenu de publier un rapport lorsqu'un travailleur est tué ou qu'une collectivité est mise en danger par un déraillement et un déversement de matières dangereuses. Il n'est pas obligé de fournir les informations aux familles ou aux travailleurs par l'intermédiaire de leur syndicat. L'« autoréglementation » dans laquelle les intérêts privés contrôlent l'ensemble du processus et la police, et les gouvernements qui permettent à ces monopoles d'agir en toute impunité, est une forme flagrante de corruption et doit cesser.

Le refus des gouvernements de défendre le droit et la responsabilité des travailleurs de dénoncer les conditions dangereuses et d'exercer leur droit de refuser de travailler dans des conditions dangereuses vise également à permettre aux monopoles de fonctionner en toute impunité, à dissimuler la négligence criminelle et à punir les travailleurs et les experts techniques qui assument leur responsabilité sociale. Cela doit cesser !

Une restructuration massive de l'État est en cours pour éliminer l'espace pour les travailleurs et leurs organisations d'avoir leur mot à dire en matière de santé et de sécurité au travail. La nécessité que les travailleurs et leurs syndicats aient une voix décisive sur ce qui constitue des conditions de travail sécuritaires est apparue comme le facteur décisif. Ce devrait être un acte criminel pour les agences gouvernementales ou les entreprises de menacer ou de prendre des mesures disciplinaires contre les travailleurs afin de les faire taire. De même, le droit des familles et des communautés de participer activement aux enquêtes et de découvrir la cause des tragédies lorsqu'elles se produisent doit être respecté, afin de demander des comptes aux monopoles et de prévenir de futures catastrophes.



Les familles des travailleurs tués au travail persistent dans leur lutte pour mettre fin à cette impunité et faire en sorte que les travailleurs, les experts techniques et les enquêteurs puissent assumer leurs responsabilités sociales, qui sont devenues d'autant plus cruciales à un moment où les gouvernements ne fonctionnent plus comme une autorité publique, mais gouvernent au nom des oligarques financiers.

Note

1. Pierre-Luc Lévesque, un chef de train/contremaître en formation a été tué dans un accident dans la cour de triage d'Edmundston, au Nouveau-Brunswick, le 4 décembre 2018.

Les familles de travailleurs du rail continuent leur lutte

- Peggy Askin -



Les familles des travailleurs du rail dont des êtres chers ont perdu la vie en travaillant pour le CN et le CP prennent des mesures encore une fois pour réclamer justice pour leurs proches et les travailleurs du rail. Ils ont lancé deux pétitions, « Enquêtons les services privés de police ferroviaire » et « Protégeons les lanceurs d'alerte au BST ». Les pétitions poursuivent la lutte pour des conditions sécuritaires pour les travailleurs, les passagers, les communautés et tous ceux qui sont touchés par les chemins de fer.

La première pétition, « Enquêtons les services privés de police ferroviaire », demande la tenue d'une enquête nationale en vertu de la *Loi sur les enquêtes* afin de déterminer les conséquences du modèle canadien où ce sont les entreprises de chemins de fer privées qui mènent leurs propres enquêtes et ses conséquences sur les enquêtes au criminel portant sur des milliers d'accidents mortels, de blessures graves, d'explosions et de catastrophes écologiques associés aux chemins de fer. La pétition souligne qu'à part l'enquête au

criminel annoncée par la GRC sur le déraillement fatal survenu en 2019 près de Field, en Colombie-Britannique, les forces policières des sociétés de chemin de fer privées ont exercé une compétence exclusive en matière de catastrophes ferroviaires, y compris dans certains cas dans lesquels les sociétés de chemin de fer qui en sont propriétaires étaient en cause[1].

Teamsters Canada, qui représente plus de 16 000 travailleurs canadiens du rail, et la Fédération du travail de l'Alberta ont tous deux demandé la tenue d'une enquête indépendante sur le décès des trois travailleurs dans le déraillement de Field et une pétition a été lancée en même temps pour demander une enquête criminelle indépendante[2].

Lorsque l'enquête au criminel sur la tragédie de 2019 a été annoncée, le président de Teamsters Canada, François Laporte a dit : « Le syndicat réitère également sa demande d'abolir les forces de police des transporteurs ferroviaires au gouvernement fédéral. [...] Trois de nos confrères sont morts dans ce déraillement. Si le CP n'a rien à cacher, il devrait consentir à une enquête indépendante pour le bien des familles et des personnes touchées par cette catastrophe. »

« De plus, les forces de police des transporteurs ferroviaires n'ont pas leur place dans le monde moderne. Il est absurde qu'une entreprise puisse mener des enquêtes criminelles sur elle-même. Elles ne se déclareront jamais coupables de quoi que ce soit. Nous demandons une fois de plus au gouvernement du Canada d'abolir toute forme de police privée », a ajouté François Laporte.

La deuxième pétition, « Protégeons les lanceurs d'alerte au BST », demande des changements à la *Loi sur le Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports* pour autoriser le Bureau de la sécurité des transports (BST) à soumettre les violations criminelles potentielles à la GRC et au procureur général du Canada. La pétition demande aussi que les enquêteurs du BST soient inclus dans la *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles*.

Teamsters Canada souligne qu'« en 2019, un enquêteur du BST a été sanctionné pour avoir simplement suggéré une négligence criminelle dans le déraillement de Field qui a entraîné la mort de trois de nos confrères Teamsters. De toute évidence, les fonctionnaires les plus qualifiés pour rendre justice aux victimes d'accidents ferroviaires et pour protéger le public ont les mains liées par la loi ».



Les pétitions ont été affichées sur le site Web de Teamsters Canada. « Après d'innombrables décès, déraillements et blessures, la nécessité de rectifier le tir est plus évidente que jamais. Nous vous invitons à signer ces pétitions et à partager ensuite cette page avec vos amis », écrit le syndicat.

Forum ouvrier lance l'appel à tous à appuyer les travailleurs du rail et leurs familles dans notre cause commune pour mettre fin aux accidents de travail et aux décès au travail et à défendre les droits de tous.

Pour signer les pétitions, [cliquer ici](#)

Notes

1. Trois travailleurs du rail sont morts le 4 février 2019 lorsque leur train parti à la dérive a déraillé et plongé d'une hauteur de 60 mètres d'un pont dans la rivière Kicking Horse en Colombie-Britannique près de la ville de Field, après

que le système de freins à air a cessé de fonctionner. La mère de Dylan Paradis, un des travailleurs, a porté plainte auprès de la GRC en novembre 2020 et a demandé la tenue d'une enquête sur une possible négligence dans l'écrasement et sur l'obstruction faite par la compagnie à l'enquête sur l'écrasement. Le mois suivant, l'unité des crimes majeurs de la GRC en Colombie-Britannique a ouvert une enquête criminelle sur l'écrasement et des allégations de camouflage de la part de Chemin de fer Canadien Pacifique.

2. Voir [Un appel à des actions pour défendre la sécurité des travailleurs du rail - Lancement d'une enquête sur le déraillement de 2019, *Forum ouvrier*, 8 février 2021.](#)

La sécurité d'emploi des travailleurs de l'hôtellerie

Se servir de la pandémie pour priver les travailleurs de leur emploi devrait être illégal



Rassemblement devant l'hôtel Pan Pacific, le 23 mars 2021

Les travailleurs de l'hôtellerie continuent de lutter pour la dignité et le respect. Le plus récent d'une série de rassemblements de masse a eu lieu le 23 mars pour sensibiliser le public sur leurs revendications, en particulier que le droit de tous les travailleurs d'hôtel de retourner à leur emploi dès la réouverture des hôtels soit garanti. L'action a eu lieu devant l'hôtel Pan Pacific où il y a eu trois rondes de congédiements de masse et où 200 emplois sont à nouveau en danger. La responsabilité sociale de protéger les emplois et le moyen de subsistance des travailleurs de l'hôtellerie relève des employeurs du secteur et du gouvernement provincial dont les lois du travail établissent les normes minimales requises pour ce qui est du droit de rappel des travailleurs mis à pied.

Dès le mois de mars 2020, il était déjà évident pour les travailleurs et leurs organisations de défense dans l'industrie de l'hôtellerie qu'ils étaient en territoire inconnu et que la protection des emplois des travailleurs en vertu des lois du travail et de la convention collective ne suffirait pas dans ce contexte. Les travailleurs et leurs syndicats ont présenté leurs propositions aux employeurs afin de faire face à cette situation extraordinaire en protégeant les emplois, les salaires et les conditions de travail des travailleurs mis à pied en raison de la pandémie. Dans la plupart des cas, les employeurs ont rejeté toutes les propositions du revers de la main. Là où les négociations contractuelles étaient en cours, non seulement les employeurs ont rejeté les propositions syndicales, mais certains, y compris le Hilton Metrotown, ont saisi l'« occasion » de la pandémie pour exiger des concessions, y

compris des réductions aux salaires, aux avantages sociaux et aux conditions de travail tels que les droits liés aux horaires et à l'ancienneté.

Les travailleurs ont immédiatement fait valoir leurs demandes de protection auprès du gouvernement provincial. Alors que les ministres du cabinet ont constamment refusé de rencontrer les travailleurs, le premier ministre de la Colombie-Britannique, John Horgan, a répondu par une déclaration lors d'une conférence de presse le 3 juin 2020 : « Nous appelons les employeurs à faire ce qu'ils doivent faire et à veiller à garder leur main-d'oeuvre intacte autant que possible. C'est ce que nous espérons, et si nous devons passer par l'Assemblée législative pour protéger les travailleurs, nous le ferons. »



UNITE HERE a organisé une grève de la faim de 22 jours devant l'Assemblée législative provinciale du 10 août au 2 septembre 2020 et des actions aux bureaux de plusieurs ministres gouvernementaux en appui à leurs revendications pour le droit de rappel garanti pour tous les travailleurs.

Le 5 août 2020, le ministre du Travail Harry Bains a nommé une avocate en droit du travail, Sandra Banister, pour qu'elle mène une « étude sur le secteur syndiqué de l'hôtellerie relativement aux impacts de la COVID-19 ». Elle a présenté son rapport le 24 août^[1]. Son mandat, qui lui interdisait spécifiquement de faire des recommandations, était de « déterminer quelles mesures sont prises par les employeurs et les syndicats du secteur de l'hôtellerie de la Colombie-Britannique pour confronter les problèmes liés au rappel face aux impacts prolongés de l'urgence COVID-19 sur les entreprises, et de consulter les syndicats, les employeurs et les organisations sectorielles connexes afin de sonder leurs réactions concernant un amendement aux règlements de la *Loi sur les normes du travail (ESA)* proposé par UNITE HERE en réponse à l'impact de la COVID-19 sur les droits de rappel. »

Sandra Banister a présenté les faits mis de l'avant par les syndicats qui indiquaient clairement la nécessité d'amender l'ESA et a rapporté que les syndicats « appuyaient l'intervention du gouvernement pour assurer que les travailleurs syndiqués réintégreraient leur emploi tout en conservant leur ancienneté lorsque le secteur rouvrirait et que les travailleurs non syndiqués bénéficieraient aussi de cette protection ». Elle a aussi dit que les propriétaires d'hôtel et leurs associations s'opposaient à tout changement à l'ESA qui prolongerait le droit de rappel des travailleurs, ce qui selon eux serait de l'ingérence indue de la part du gouvernement dans le processus de négociation et constituerait un dangereux précédent pour toutes futures négociations.



Dans son rapport, elle a soulevé qu'en ce qui concerne les propositions syndicales sur les clauses de rappel liées à la pandémie, « UNITE HERE indique que la réponse des employeurs a été d'exiger des changements permanents à la convention collective qui ramènent la convention à des niveaux de normes de travail non syndiquées, en particulier pour ce qui est des heures de travail, les protections sur la charge de travail, les horaires, les jours fériés, les vacances, l'indemnité de départ et le fait que des superviseurs effectuent le travail d'une unité d'accréditation. »

Le gouvernement a répondu au rapport dans un communiqué de presse publié par le ministre du Travail Harry Bains le 31 août dans lequel il dit : « [...] après un examen approfondi de tous les faits et compte tenu du contexte de négociation collective complexe tel que souligné dans le rapport, j'ai

décidé que la meilleure marche à suivre était de ne pas s'ingérer dans le processus de négociation collective. [...] Le gouvernement n'outrépassera pas les conventions collectives actuelles ni les négociations en cours dans le secteur de l'hôtellerie, y compris les négociations impliquant la section locale 40 de UNITE HERE et d'autres syndicats. »

Le ministre n'a rien dit au sujet de la proposition de UNITE HERE contenue dans le rapport que l'ESA devait être amendée pour assurer un droit de rappel prolongé pour tous les travailleurs, et pas seulement ceux qui sont dans l'industrie de l'hôtellerie, en raison de la pandémie.

Le 1er septembre, le ministre du Travail a aussi déclaré que tout plan de relance économique comprendrait « un engagement de la part des employeurs à offrir un droit de premier refus aux employés actuels à la reprise du travail ». Autrement dit, ce serait aux employeurs de « faire ce qu'ils doivent faire ». Puis, le 17 septembre, le gouvernement a présenté son plan de « relance économique », qui ne comprenait aucune disposition visant à protéger la sécurité d'emploi des travailleurs ou leurs conditions de travail.



Tout en émettant des paroles de sympathie envers les milliers de travailleurs qui ont été touchés, le gouvernement a refusé totalement d'assumer sa responsabilité sociale envers les travailleurs de la Colombie-Britannique. Il a plutôt versé des milliards de dollars aux entreprises privées par le biais de diverses manoeuvres pour payer les riches et a permis et facilité les activités antiouvrières des employeurs de l'hôtellerie qui servent uniquement leurs intérêts privés, ce qui met en lumière que les travailleurs ne peuvent compter sur le système de partis de cartel pour défendre leurs intérêts ainsi que la nécessité du renouveau de la démocratie et de l'habilitation du peuple.

Les travailleurs de l'hôtellerie et les autres, dont les enseignants de l'École internationale des langues du Canada (ÉILC) de Vancouver, persistent dans leur lutte pour la justice et le droit de rappel et, ce faisant, défendent les droits et la dignité de tous les travailleurs. *Forum ouvrier* appelle tout le monde à les appuyer dans leur lutte courageuse.



Ce devrait être illégal qu'un employeur congédie des travailleurs et les prive des avantages sociaux et des conditions de travail qu'ils ont gagnés simplement pour satisfaire les objectifs avides et

antiouvriers de leurs employeurs. Le gouvernement doit immédiatement prendre des mesures pour amender l'ESA pour prolonger le droit de rappel pour tous les travailleurs et déclarer infraction criminelle tout recours à la pandémie pour attaquer les droits des travailleurs.

Note

1. « Étude du secteur syndiqué de l'hôtellerie relativement aux impacts de la COVID-19, par Sandra I. Banister, Q. C. », le 24 août 2020.

De nouvelles actions en appui aux travailleurs du secteur hôtelier de la Colombie-Britannique



L'hôtel Hilton Metrotown à Burnaby est depuis de nombreuses années un des principaux hôtels de la région de Vancouver utilisés par les syndicats de la Colombie-Britannique pour des réunions et des conférences et pour accueillir des membres de l'extérieur de la ville de Vancouver pour des activités syndicales. Les propriétaires de l'hôtel ont licencié des dizaines de travailleurs qui ont été mis à pied en raison de la pandémie. Lorsque la pandémie a frappé, la section locale 40 du syndicat UNITE HERE et les propriétaires de l'hôtel étaient en négociation pour le renouvellement de la convention collective. Au cours de l'année écoulée, les propriétaires de l'hôtel ont à la fois refusé de négocier des droits de rappel étendus pour les travailleurs et introduit de nouvelles demandes de concessions dans les négociations, concessions qui réduiraient les salaires et les avantages sociaux et mineraient d'autres conditions de travail précédemment négociées.

Le 1er avril UNITE HERE a émis un communiqué de presse contenant des messages d'appui des dirigeants de cinq syndicats de la Colombie-Britannique représentant plus de 200 000 travailleurs que nous reproduisons ci-dessous :

Teri Mooring, présidente de la Fédération des enseignants de la Colombie-Britannique

« La Fédération des enseignants de la Colombie-Britannique et nos 47 000 membres sont solidaires des membres de la section locale 40 de UNITE HERE ! Par conséquent, nous avons décidé de retirer toutes les activités de la Fédération de l'hôtel Hilton Metrotown jusqu'à ce que les travailleurs, y compris ceux licenciés pendant la pandémie de COVID-19, bénéficient d'un droit de rappel garanti et aient conclu une convention collective équitablement négociée. Nous n'avons aucun intérêt à faire affaire avec une société qui semble tenter d'utiliser la pandémie pour méconnaître de façon flagrante

les droits des employés syndiqués, qui sont principalement des femmes et des personnes de couleur. Notre espoir est que notre action collective envoie un message fort au Hilton Metrotown. »

Stephanie Smith, présidente du Syndicat des employés du gouvernement et des services de la Colombie-Britannique (BCGEU)

« Le BCGEU refusera de faire des réservations à l'hôtel Hilton Metrotown tant qu'il utilisera la pandémie comme excuse pour éliminer les emplois du personnel de longue date, principalement des femmes et des personnes de couleur. Au nom de nos plus de 80 000 membres, nous sommes solidaires des employés de l'hôtel alors qu'ils résistent à cette attaque contre leur moyen de subsistance. Nous dirigerons toutes les réservations futures vers les hôtels qui s'engagent à réembaucher les travailleurs à leur emploi à mesure que le tourisme revient. »

Betty Valenzuela, secrétaire financière, Syndicat des employés des hôpitaux

« Ce sont des temps difficiles pour les travailleurs et les entreprises de nombreux secteurs de l'économie, et l'impact sur les travailleurs de l'hôtellerie a été particulièrement dévastateur. Mais les choses iront mieux, et nous nous serions attendus à ce que le Hilton Metrotown envisage de réembaucher ces travailleurs à leur poste une fois que les affaires reprendront. Je suis déçue d'apprendre que ce n'est pas le cas. Nous apprécions notre relation avec l'hôtel Hilton Metrotown, mais je tiens à préciser que nous retiendrons les réservations futures en raison du traitement injuste de ces travailleurs. »

Lori Mayhew, secrétaire trésorière, MoveUP

« Cette pandémie nous a rappelé à quel point il est important de rester unis. MoveUP soutient les travailleurs du Hilton Metrotown qui méritent d'être traités avec dignité et respect. Si le Hilton Metrotown ne peut pas respecter ses travailleurs et garantir leur droit de retourner à leur travail, nous ferons affaire ailleurs. »

Jamey Mills, vice-présidente exécutive de l'Alliance de la fonction publique du Canada, région de la Colombie-Britannique

« Notre syndicat est un client du Hilton Vancouver Metrotown depuis de nombreuses années. Notre position est claire, nous n'utiliserons pas le Hilton Vancouver Metrotown, ni n'envisagerons de futures réservations à l'hôtel, jusqu'à ce que tous les travailleurs licenciés pendant la pandémie de COVID-19 se voient garantir le droit de retourner à leur emploi une fois que les affaires ont repris. »

Il faut mettre fin à la violence contre les femmes

Des milliers de femmes manifestent au Québec contre les violences envers elles et leurs enfants

- Geneviève Royer -

Le vendredi 2 avril, des milliers de femmes accompagnées de leur famille et de leurs alliés ont marché dans les rues du Québec contre les violences envers les femmes. En huit semaines, ce sont 8 femmes qui ont été assassinées par leur conjoint ou leur ex-conjoint, portant à 15 le nombre de femmes décédées des suites de violences conjugales depuis le début de la pandémie. Refusant le silence et l'inaction devant ces horribles tragédies, des organisations d'hébergement pour femmes victimes de violence ont lancé l'appel à une journée de mobilisation sous les mots d'ordre « Pas une

de plus ! C'est assez ! » Des actions ont aussi été tenues dans plus de 20 villes du Québec. Les maisons d'hébergement pour les femmes victimes de violence ont été au coeur de cette mobilisation.



Montréal, le 2 avril 2021

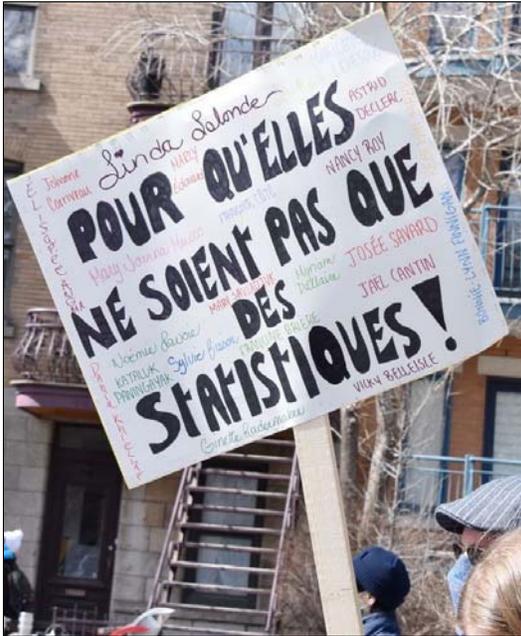
À Montréal, à 13 h, ce sont des milliers de femmes de tous âges et leurs alliés qui se sont rassemblées au Parc Lafontaine. Les demandes immédiates pour prévenir et stopper les violences ont été réitérées : augmenter les ressources pour les femmes victimes de violence conjugale pour que les services soient disponibles 24 h/ 24, offrir des cours d'éducation à la sexualité dignes de ce nom, assurer un salaire minimum viable, garantir des conditions de vie décentes aux femmes en situation de handicap, garantir des logements sociaux, et combattre le racisme.

Les oratrices ont souligné que les violences envers les femmes ne sont pas un problème de femmes, mais un problème de société. La violence domestique est un reflet de toutes les formes de violence envers les femmes qui existent dans la société, comme les violences psychologique, verbale, physique, sexuelle et économique, ont-elles dit.



Les femmes, leurs organisations et leurs alliés affrontent ensemble ces drames et luttent pour y apporter des solutions, et ce, depuis des années. Le gouvernement Legault doit mettre en oeuvre ces solutions pour prévenir et stopper cette tragédie nationale. Les oratrices ont pratiquement toutes souligné que ces demandes et propositions de solutions ne sont pas nouvelles et sont connues des gouvernements depuis des années. Viviane Michel, parlant au nom de Femmes autochtones du Québec, a dit : « Combien de fois vous nous avez consultées ? Combien de mémoires on vous a soumis ? Combien de solutions on vous a proposées contre la violence conjugale ? Et on est toujours en bas de la liste lorsque les budgets sortent [...] Nos maisons d'hébergement ont besoin de plus de services, de plus de travailleuses [...] Combien de fois on a fait des manifestations ? Combien de fois on a fait des marches ? »

« Il est temps maintenant pour le gouvernement Legault de mettre en oeuvre ces solutions en plaçant au centre de celles-ci l'expertise des femmes et de leurs organisations de défense contre la violence. Voilà plus de 40 ans que certaines organisations luttent contre la violence faite aux femmes : le gouvernement Legault ne peut se passer de notre expérience et de notre expertise, nous devons faire partie des solutions, pas juste être consultées », ont-elles affirmé.



Le droit de vivre en sécurité doit être garanti par les autorités en place. Alexandra Pierre, présidente de la Ligue des droits et libertés, a dit que la violence envers les femmes « mine le droit à la prospérité, à l'égalité, à l'intégrité physique, le droit à la vie même. Le droit au logement, à une sécurité économique sont quotidiennement bafoués. On doit bien sûr agir sur la violence des conjoints, mais il faut regarder la négligence et la violence des autorités policières, judiciaires et politiques et les dénoncer. Le gouvernement du Québec doit commencer à prendre au sérieux ces féminicides et tout ce qui les rend possibles. »

Les milliers de participants ont marché sur les rues Rachel, Saint-Denis et Mont-Royal pour se rendre au pied du Mont-Royal, sous les klaxons et les salutations des conducteurs et des passants.

En clôture de la manifestation, les oratrices ont dit que cette lutte est pour les femmes ici et maintenant, et pour celles qui viendront après, pour que les droits de toutes soient enfin respectés.

La fin des violences contre les femmes et leurs enfants est une demande cruciale qui humanise la société en entier. Le gouvernement Legault doit rendre des comptes de ses refus d'investir de façon à ce qu'au Québec, la violence contre les femmes et les enfants soit chose du passé.

Montréal



Gatineau



Baie-Comeau



Îles-de-la-Madeleine



Laurentides



Mauricie



Québec



Rimouski



Rouyn-Noranda



(Photos : FO, Maison des femmes de Baie-Comeau, Maison d'aide et d'hébergement l'Accalmie, CAFAL - Comité d'Actions Féministes de l'Agglomération de Longueuil, Passerelle des Hautes-Laurentides, Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie, Calacs- L'étoile du nord, Maison l'Accalmie, Comité populaire Saint-Jean Baptiste, Jessica Dubé-Bertnier, Leny Mbourou Mu Tang, Andrée Vallée)

(Pour voir les articles individuellement, cliquer sur le titre de l'article.)

PDF

NUMÉROS PRÉCÉDENTS | ACCUEIL

Site web : www.pcml.ca Courriel : forumouvrier@cpcml.ca